

# Règlement du Jeu-Concours Instagram “Salon du Mariage 2025 au Château de Morbecque”

## Article 1 – Organisation

La société **CIEL EN OR**, société par actions simplifiée immatriculée au **RCS de Meaux** et sous le numéro **SIRET 931 343 644 00015**, dont le siège social est situé **19 place de Breuil, France**, (ci-après désignée « la Société Organisatrice »), organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **Concours Instagram – Salon du Mariage 2025 au Château de Morbecque** ».

Ce jeu se déroule exclusivement sur le compte **Instagram officiel @cielenor\_artifices** de la Société Organisatrice du **17 novembre 2025 au 30 novembre 2025 à 00h00 (heure de Paris)**.

## Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure (âgée de 18 ans minimum) résidant en **France métropolitaine**, disposant d'un compte Instagram et d'une connexion Internet. Sont exclus les membres du personnel de la Société Organisatrice ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, la réalisation ou la gestion du concours. La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, chaque utilisateur doit, durant la période du jeu : Liker la publication du concours sur le compte Instagram **@cielenor\_artifices**, Commenter la publication en mentionnant deux autres comptes Instagram, Partager la publication du concours dans sa story Instagram (en s'assurant que le compte organisateur puisse la voir). Une seule participation par personne (même nom, même compte Instagram, même adresse postale) sera prise en compte.

## Article 4 – Tirage au sort

Un tirage au sort manuel sera effectué à l'aide d'un outil de génération aléatoire après le 30 décembre 2025 afin de désigner un (1) gagnant.

## Article 5 – Dotation

Le gagnant remportera deux (2) entrées pour le **Salon du Mariage 2025**, se tenant au **Château de Morbecque les 13 et 14 décembre 2025**. Les entrées sont valables pour une seule journée, au choix du gagnant. Valeur totale du lot : **10 € TTC**.

Le lot est non remboursable et ne peut être échangé contre sa valeur monétaire. Cependant, **le gagnant pourra librement offrir ou céder le lot à une autre personne après l'avoir reçu**, sous sa seule responsabilité.

## Article 6 – Désignation et annonce du gagnant

Le nom du gagnant sera annoncé publiquement sur le compte Instagram **@cielenor\_artifices**. Il appartiendra au gagnant de contacter la Société Organisatrice par message privé via ce même compte dans un délai de **48 heures** à compter de l'annonce publique. En cas de non-réponse dans ce délai, un nouveau gagnant pourra être désigné par tirage au sort. Dans ce cas, l'envoi postal du lot ne pourra pas être garanti en raison des délais postaux et des contraintes de temps.

## Article 7 – Remise du lot

Le lot sera envoyé par courrier postal à l'adresse fournie par le gagnant lors de sa prise de contact. Le gagnant pourra également choisir de récupérer le lot directement le jour de l'événement. La société organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol, détérioration ou

retard du courrier. Si un nouveau gagnant est désigné (en raison de la non-réponse du premier gagnant dans le délai imparti), la Société Organisatrice ne peut garantir que l'envoi postal interviendra avant la date de l'événement en raison des délais postaux et logistiques.

#### **Article 8 – Responsabilité**

Le jeu n'est ni organisé, ni parrainé, ni sponsorisé par Instagram. La participation implique une décharge complète d'Instagram de toute responsabilité. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de problème technique, de suppression de compte ou d'incident indépendant de sa volonté. La société **Agence Abracadabra** et le **Château de Morbecque** ne sont pas responsables du présent jeu.

#### **Article 9 – Données personnelles**

Les données collectées (identifiant Instagram, nom, adresse postale) sont utilisées uniquement pour la gestion du jeu. Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression, à exercer auprès de : **CIEL EN OR – 19 place de Breuil, France** ou via message privé sur Instagram. Les données seront supprimées dans les 30 jours suivant la remise du lot.

#### **Article 10 – Disponibilité du règlement**

Le présent règlement est disponible gratuitement via un lien Internet mentionné sur la publication du concours Instagram ou sur simple demande à [cielenor.pro@gmail.com](mailto:cielenor.pro@gmail.com) .

#### **Article 11 – Litiges**

Le présent règlement est soumis au droit français. En cas de litige, les tribunaux compétents seront saisis après tentative de résolution amiable.